Torsac

Journal communal

Infos Municipales

Janvier 2023

Le point sur le projet de parc éolien

Le 23 juin 2021, par 12 voix contre, 2 pour et 1 abstention, le conseil municipal de Torsac s'est exprimé sur le projet d'implantation sur notre territoire de deux génératrices éoliennes.
Ce vote avait été précédé de consultations et de débats.
Depuis, le porteur du projet, Enertrag, n'a pas cessé ses démarches : vous en avez été témoins par les flyers déposés dans les boîtes aux lettres à l'initiative de cette société.
La Commune n'a pas souhaité s'exprimer en réponse.
Elle a agi: ainsi, après avoir suscité les observations d'Enertrag, Madame le Maire a retiré l'arrêté valant autorisation de la pose d'un mât de mesure des vents, et sa décision n'a pas été contestée.
Puis le 2 juin dernier, Madame la Préfète de la Charente a pris un arrêté de rejet d'une demande d'autorisation environnementale sur ce même projet, précédé d'un avis négatif de la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'Etat qui remontait au printemps dernier.
Cet arrêté préfectoral a fait l'objet d'un affichage public et n'a pas été contesté depuis.

ATRION : Le centre de tri de Mornac

Calitom a construit et mis en service en 2015 un pôle de valorisation pour le tri des papiers et emballages recyclables issus de la collecte sélective des ménages charentais. C'est dans ce centre que sont triés nos déchets arrivant des bacs jaunes.
Vous souhaitez connaitre son fonctionnement en rentrant dans les coulisses du tri de vos déchets ?
La commune de Torsac organise une visite de l'Atrion **le mercredi 29 mars de 17h45 à 20h**.

Inscrivez-vous via le lien suivant
https://framaforms.org/inscription-visite-site-de-tri-atrion-1673299793

Places limitées à 40 personnes
Plus d'informations : https://ppmv.grandangouleme.fr/trier/atrion-le-centre-de-tri-departemental/
Lieu de la visite (25 minutes de Torsac) : 131 Rte de Bois Grollet, 16600 Mornac
Covoiturage : Rendez-vous sur la place blanche pour un départ à 17h15 précise !!!
Vous pouvez contacter Jimmy Guisnet par mail à jimmy.guisnet@torsac.fr pour de plus amples informations.

SOMMAIRE

Torsac - Journal communal

Mot du Maire
Agenda
Vie Communale
Etat civil
Associations
Ecole
Infos diverses
Loisirs
Mémento services

Janvier 2023

Dépôt légal n° 16-96-650

Rédaction et réalisation : Commission journal

Impression : Par nos soins

Pensez à consulter le site **https://www.torsac.fr** vous retrouverez des informations à jour sur la vie de la commune y compris les éditions papier du journal au format numérique.

Mot du Maire

Chères Torsacoises, chers Torsacois,

L'année 2022 s'est achevée avec l'annonce de grandes difficultés pour 2023 (hausse des prix alimentaires, carburants, électricité…sans compter la crise sanitaire toujours présente).
Depuis de nombreuses années, nous surveillons nos dépenses de façon drastique. Nos dépenses d'électricité ont été limitées par l'installation de lampes led dans les lotissements de Chez Mériot et La Font Vallade. La période d'éclairage public nocturne a été réduite depuis 2017 et nous continuerons cette année à maîtriser les coûts d'énergie en modifiant les points les plus énergivores de certains secteurs (éclairage public, éclairage dans l'école, la mairie, isolation des bâtiments publics…)
Les dépenses de fournitures, matériels sont surveillées pour ne répondre qu'à l'essentiel pour un bon fonctionnement de l'école et de la mairie.

Aujourd'hui plus que jamais, seuls notre solidarité, notre entraide, notre attention, notre respect des biens et des personnes peuvent nous apporter le bien être que nous attendons à vivre en milieu rural et notamment à Torsac. Nous sommes régulièrement confrontés à des marques d'incivisme qui sont à déplorer et qui entrainent des coûts inacceptables. Pour exemple :

l'arrachage des panneaux indicateurs qui entraine du travail non programmé pour les employés communaux : récupération des panneaux dans la rivière, réimplantation ainsi que des frais imprévus pour le rachat de panneaux volés ou détruits.

la vitesse sur les routes et notamment dans les hameaux qui a engendré une modification des voies de circulation.

la divagation des animaux qui présente un sérieux problème de sécurité.

Que de temps perdu à surveiller, réparer, faire, défaire, refaire…
Néanmoins nous espérons voir émerger au cours de cette année, les travaux prévus de longue date (église, restaurant…), retard indépendant de notre volonté à savoir la flambée des prix, la difficulté à trouver des artisans qui nous impose d'adapter nos projets.
Les chemins de randonnées sont en cours d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et les routes toujours inscrites dans notre programme annuel de réfection.

En ce début d'année, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi de vivre sur notre commune et au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, santé, sérénité et la réalisation de tous nos projets.

Je vous souhaite bonne lecture pour toutes les infos à découvrir dans ce bulletin.

Catherine BREARD

Agenda

⇒ **MERCREDI 18 JANVIER sur la place blanche** : Journée d'accompagnement des personnes âgées ou présentant des difficultés de mobilité. Présentation d'une petite maison équipée de matériel ou accessoires facilitant le quotidien, conseils, informations, sensibilisations, … (article dans cette édition)

⇒ **DIMANCHE 22 JANVIER à la salle polyvalente** : Repas des aînés

⇒ **SAMEDI 28 JANVIER** : LOTO de l'Amicale des Parents d'Elèves à Fouquebrune

⇒ **SAMEDI 4 FEVRIER de 14h à 17h à la salle polyvalente** : Démonstration de l'utilisation du défibrillateur

⇒ **VENDREDI 10 FEVRIER à la salle polyvalente** : Concours de belote de l'association Ping-Pong

⇒ **DIMANCHE 19 MARS à 15h à la salle polyvalente** : Accueil d'un auteur par le Coin Lecture

⇒ **MERCREDI 29 MARS de 17h45 à 20h** : Visite du centre de tri (ATRION) à Mornac

⇒ **MERCREDI 26 AVRIL sur la place Blanche**: Marché de printemps à Torsac, vente de plants de légumes et de fleurs, organisé par les enseignants du RPI.

⇒ **SAMEDI 10 JUIN à l'Eglise de Torsac** : Représentation par Les Multicolores

En préambule, le mot des élus :

Nous répondons à toutes les questions posées, les vôtres, celles des associations sur notre Commune. Nous vous rappelons que vous pouvez assister à chaque Conseil Municipal (sauf contre-indications liées à la covid19) et que les comptes rendus sont publiés sur notre site https://www.torsac.fr/. Lors de chaque parution du journal de Torsac,
vous retrouverez ce préambule et surtout le point sur nos actions réalisées, en cours et à venir.

⇒ Actions réalisées :

Voirie et abords :

Travaux de réfection de routes par la société COLAS et entretien par les employés communaux

- Aménagement de la route de la Petite Andôle
  - Installation de bordures et création de canalisations avec grilles de récupération pour éviter les méfaits des eaux pluviales dans les habitations et faciliter leur écoulement
  - Goudronnage en enrobé de la route et apport de graviers ou terre pour finaliser les bordures
- La Chapuze
  - Curage d'un bord de route
  - Reprise totale d'une canalisation en traversée de route
- Entretien des chemins communaux en calcaire et des voies communales en enrobé à froid.
- Adressage : Installation des panneaux indicateurs de voirie et numérotation.
  - Quelques mises au point restent à réaliser.
- Abattage d'arbres morts en bas du bourg (pin…)
- Réfection de la toiture de l'abribus Route de la Moussonnerie
- Achat de nouveaux panneaux de signalisation
  - Remplacement de celui de l'entrée du bourg route de Dignac (panneau volé)
  - Annonce de l'entrée du bourg rue de la Croix avec une limitation à 30 km/h.
- Elagage des bords de voirie
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
  - Inventaire et état des lieux des chemins ruraux
  - Inscription au PDIPR de chemins en état pour randonnées.
- Cimetière et place blanche
  - Entretien du cimetière : installation d'une zone de déchets identifiés
  - Réalisation de chapes et installation de tables de pique-nique

Bâtiments :

- Eglise : Diagnostic de l'église par l'architecte du patrimoine et estimation des travaux.
- Mairie / Poste /Ecole :
  - Changement de la porte d'entrée pour favoriser l'accès aux handicapés
  - Installation de barre de seuils pour améliorer l'isolation de la mairie.
  - Restructuration du réseau informatique de la mairie-école-agence postale (câblages, baie de brassage…).
  - Amélioration du réseau électrique dans les salles de classe
  - Maintenance des locaux assurée pendant les vacances scolaires pour la sécurité des enfants
- Salle polyvalente / Atelier :
  - Achat de matériel pour manifestations culturelles avec aide du Grand Angoulême (Estrade modulable 7m*3m spots sur batterie, sono portative…)
  - Achat de matériel pour cuisine et atelier pour améliorer les conditions de travail des employés

Divers :

Achat de chaises pour église et bibliothèque

Installation des nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année avec fixations définitives

Bâche incendie installée au centre équestre d'Equilibre par convention avec M.Arosko

⇒ Actions en cours :

Voirie et abords:

- Etude de mise en sécurité de la portion de voie route de la Charreau
- Entretien régulier des espaces verts et des chemins communaux.
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Etude des chemins présentant certaines difficultés avant inscription au PDIPR

Bâtiments :

- Eglise : consultation en vue d'une demande de subvention auprès de la DRAC et lancement des travaux
- Mairie / Poste /Ecole:

Etude pour changer les éclairages classes et mairie installation de panneaux à leds dans mairie, poste et école

Travaux de maçonnerie pour renforcer ou réparer des éléments de clôture (mairie, …)

- Atelier : Maintenance, entretien régulier du matériel pour les travaux extérieurs.

Divers :

Installation d'une borne à incendie à La Boissière

Installation de bornes à déchets alimentaires (parking de la salle polyvalente, parking près du cime tière, carrefour de la Moussonnerie, entrée de Puymerle, entrée de Chamoulard)

Bâche incendie à La Chapuze

⇒Actions à venir :

Voirie et abords:

- Elagage des chemins ruraux et voies communales.
- Etude pour résoudre les différents problèmes liés aux eaux pluviales.
- Achat de matériel d'urbanisme pour améliorer la sécurité et la propreté de notre territoire.
- Travaux de voirie 2023
- Changement des points d'éclairage public : prévoir le passage en leds ou en éclairage solaire
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Nettoyage des chemins pour les rendre praticables,

Remise dans leur assiette de certains tronçons

Cession, échange de chemins

Bâtiments :

- Etude d'un nouvel atelier municipal.
- Etude d'un projet opération « Cœur de village ».

Divers :

Réalisation de regards dans cour école suite à problème d'évacuation dans les sanitaires de l'école

Peinture sas mairie /école

Réalisation de l'isolation de la mairie notamment isolation du grenier de la mairie /école

Complément de clôture du cimetière en partie haute

Tarifs de la salle polyvalente

Les tarifs de la salle polyvalente en vigueur depuis le 1 er janvier 2011 sont modifiés à compter du 1 er janvier 2023,

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 jour non fractionné : de 8h à 7h30 le lendemain	140 €	200 €
2 jours non fractionnés : de 8h à 7h30 le surlendemain	200 €	300 €
Uniquement en cas de location de la salle polyvalente le samedi ou le week-end, possibilité de disposer de cette dernière dès le vendredi soir à partir de 19h	Coût supplémentaire de 50 €	Coût supplémentaire de 50 €
Tarif semaine de 17h00 à 7h30 le lendemain	60 €	90 €
Vaisselle	25 €	25 €
Chèque de caution	500 €	500 €

Délestage électrique — Informations et Prévention

Préparation à un éventuel délestage électrique
Comme vous le savez, l'ensemble des Français, quel que soit leur contrat d'électricité, peut être concerné par des coupures programmées.

Les Personnes à haut risque vital(PHRV) qui dépendent d'appareils respiratoires ou autres auxquels l'électricité est nécessaire sont invitées à se déclarer en mairie pour inscription au registre des personnes vulnérables et permettre des interventions rapides en cas d'urgence.

Si elles doivent être déclenchées, les coupures d'électricité auront lieu en semaine, limitées à une durée de 2h. Ces plages horaires correspondent aux pointes de consommation d'électricité.
Pour être informé en temps réel, un site internet est mis en place qui vous permettra d'être prévenu d'éventuelles coupures : https://www.monecowatt.fr
L'application mobile « ecowatt » à installer via le magasin d'applications de votre téléphone pourra également vous envoyer gratuitement une notification en cas de coupure.

Collecte des déchets

A partir du **1er janvier 2023**, la fréquence de collecte des **bacs et sacs noirs** dans votre commune sera réalisée **1 fois tous les 15 jours**.

Début 2023, les premières collectes des sacs et bacs noirs auront lieu le :

Sur la majorité du territoire communal : Mercredi 11 janvier matin (à partir de 5 h) – présentation la veille. puis le mercredi 25 janvier matin, etc. (tous les 15 jours).

Exceptions :

Lieux-dits : « Chez Pasquet », « Les Bois de la Couasse »
Mardi 3 janvier matin (à partir de 5 h) – présentation la veille puis le mardi 17 janvier matin, etc. (tous les 15 jours).
Ce secteur fait partie de la tournée de collecte réalisée sur la commune de VOEUIL-ET-GIGET.

Lieux-dits : « La Trautran », « La départementale D122»
Mercredi 4 janvier matin (à partir de 5 h) –
présentation la veille puis le mercredi 18 janvier matin, etc. (tous les 15 jours).
Ce secteur fait partie de la tournée de collecte réalisée sur la commune de DIGNAC.

Concernant la collecte des **bacs et sacs jaunes** (emballages et papiers), **rien ne change** ! La fréquence et le jour de collecte restent les mêmes.

Un doute, une question ?
Votre nouveau calendrier de collecte sera disponible, à compter du 31 décembre 2022 sur notre site internet :

https://ppmv.grandangouleme.fr/
(rubrique « quand sortir ma poubelle ? »)

N° Vert 0 800 77 99 20
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Tri des déchets alimentaires

On commence maintenant ! Le 1er janvier 2024, les déchets alimentaires ne pourront plus être mélangés aux ordures ménagères dans vos bacs ou vos sacs noirs.

Pourquoi les trier ?

- Les enjeux réglementaires :

À compter du 1er janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires devient obligatoire. Ils seront donc interdits dans les ordures ménagères. Cette obligation s'applique à tous !

- Les nouveaux enjeux environnementaux :

Valoriser les déchets alimentaires au plus proche de leurs sources de production soit par un retour à la terre en circuit court (compostage, c'est l'idéal), soit par une collecte séparée (via des bornes d'apport volontaire). Cela évite la mise en décharge de ces déchets valorisables dont la dégradation entraîne l'émission de méthane dans l'atmosphère, un gaz à fort impact sur le réchauffement climatique.

- Les enjeux financiers :

Trier les déchets alimentaires et les valoriser à proximité de chez soi, grâce à des solutions locales, limite les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets. Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens 1,2 million € par an. Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir en raison de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant à chaque tonne de sacs noirs enfouie qui passera de 32 à 65 € HT / tonne en 2025. Chaque tonne de déchets évités permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Comment les trier ?

Dès la rentrée 2022, GrandAngoulême met à votre disposition de nouveaux outils qui vous aideront à préparer ce changement. Afin de répondre à une nécessité écologique et économique, GrandAngoulême, en concertation avec votre commune, vous apporte des solutions techniques de proximité pour la gestion de vos déchets alimentaires : mise à disposition de composteurs, ouverture de sites publics de compostage ou encore implantation de bornes pour le tri des déchets alimentaires dits « critiques » (restes de repas, viande, poisson, yaourts périmés,…, même emballés !). Ces bornes sont ouvertes à tous et ce quel que soit votre type de logement (habitat individuel ou collectif). Les professionnels, quant à eux, doivent s'organiser avec des filières professionnelles. Pour accéder à ces bornes, un badge est nécessaire ! Venez récupérer votre badge et votre bioseau « marron » ou encore un composteur de jardin si vous le souhaitez lors de la distribution organisée par GrandAngoulême dans votre commune. C'est gratuit !

Comment récupérer vos équipements ?

Si vous avez été absent lors de la distribution organisée dans votre commune, nous vous invitons à vous signaler en mairie afin de réserver un dispositif qui sera livré en mairie dans un second temps.
Retrouvez toutes les informations relatives au tri des déchets alimentaires (distributions de matériel, implantations des bornes, FAQ,…)

https://www.pluspropremaville.fr

DU CHANGEMENT DANS L'EQUIPE DES EMPLOYES COMMUNAUX

1-Départs à la retraite
Après 38 ans au service de la commune, GINETTE est partie en retraite le 01/10/2022. Nous lui souhaitons un bon départ pour une nouvelle vie.
Quant à Jacky qui comptabilise 46 années de bons et loyaux services dans notre commune, il partira en retraite en 2023.
Courant avril, un pot de départ pour nos 2 retraités sera organisé par la mairie.

2- Nouvel employé communal
Suite à la démission de Mickael, un jeune employé communal a été recruté. Depuis le 21/11/2022, Giovanni, 21 ans, travaille en binôme avec Jacky pour assurer l'entretien de la commune.

3- Nouvelle répartition des tâches
En l'absence de Laëtitia (cantinière), Sabrina assure le poste de cantinière remplaçante.
Le poste de Ginette n'a pas été remplacé. Ses heures sont réparties entre Sabrina et Emeline afin de continuer à assurer un service de qualité auprès des enfants .

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, c'est au départ de la place blanche que Madame Catherine Bréard, Maire de Torsac, les élus, le Porte-drapeau et les participants sont allés se recueillir au monument aux Morts afin d'y commémorer le 104ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et de rendre hommage à tous les morts pour la France.

La commémoration a commencé par la lecture du message conjoint de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire : *« Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des ders », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France… »*.

A la lecture des noms des militaires inscrits sur le monument, un hommage particulier a été rendu aux Morts pour la France et, cette année, nous honorons deux soldats morts au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin.

Madame le Maire a déposé une gerbe au pied du monument aux morts et, après la minute de silence, la Chorale de Torsac Les Multicolores a chanté « La Marseillaise » a cappella suivie d'une chanson « Fleurs des tranchées » sur l'air du temps des cerises.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité a clôturé cette cérémonie.

Travaux de voirie à la petite Andole

Les travaux prévus à la Petite Andôle pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales sont en voie d'achèvement.
Il s'agissait de répondre à la problématique posée par les gros d'eau dans les parties basses du village lors des averses importantes : des habitants ont pu être inondés. Pour y remédier, la Commune s'est faite assister de l'expertise des services de Grand'Angoulême et a fait réaliser tout à la fois, des aménagements de la voirie qui a été reprofilée pour orienter autrement les ruissellements, et des canalisations souterraines chez des particuliers après création de servitudes conventionnelles.

NOS BOIS ET NOS FORETS

Petit état des lieux sur nos zones forestières

La surface forestière

En France métropolitaine la surface forestière en France métropolitaine est de 17 millions d'hectares soit 31% du territoire. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'espace agricole qui couvre plus de la moitié de la métropole.

Cette moyenne masque de fortes différences départementales. Avec des départements ayant un taux inférieur à 10% (la Manche, la Vendée, la Mayenne, le Calvados, le Pas-de-Calais, les Deux Sèvres et la Loire Atlantique) et 5 départements ayant un taux supérieur à 60% (les Landes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes Maritimes, le Var et la Corse du Sud).

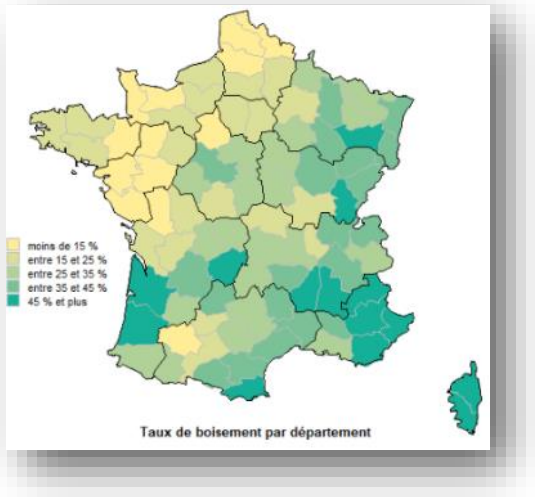

Taux de boisement par département

En Charente la Charente est occupée par 125 000ha de forêts et bois soit plus 21% de sa superficie ce qui place le département en dessous de la moyenne nationale avec des diversités selon les secteur Est et Ouest surtout. 94% de cet espace est du domaine privé. Les principales essences sont en priorité le chêne pédonculé rouvre et rouge (32%), autres chênes et charmes (31%), châtaignes (19%), résineux (8%) et autres (10%)

Sur le Grand Angoulême

La superficie boisée totale du Grand Angoulême représente 18 679ha, soit 29% du territoire. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale. Il existe cependant des disparités sur les différents secteurs du territoire. Les surfaces forestières sont majoritairement concentrées vers le secteur Est et vont en diminuant en allant vers l'Ouest. Nous remarquons deux entités paysagères avec à l'Ouest un espace majoritairement agricole et l'Est majoritairement boisé avec au milieu l'agglomération d'Angoulême.

8 communes du secteur Est dépassent le taux de 40% de boisement, ces communes peuvent être considérées comme forestières, véritables poumons du territoire. A contrario, 10 communes non urbaines du secteur Ouest possédant un taux de boisement inférieur ou égal à 12%. Ce taux de 12% est le minimum requis pour avoir un équilibre entre les différents espaces.

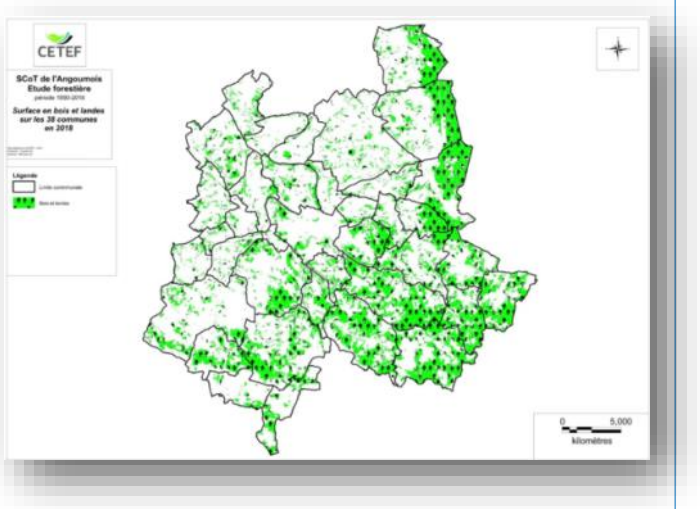

A Torsac

La surface boisée en 2018 est de 1364,28ha soit un taux de 48% de la commune bien au-dessus de la moyenne départementale et nationale

L'évolution de l'espace forestier

En France métropolitaine

Entre 1908 et 1985, la superficie forestière a progressé de 50 000 hectares par an en moyenne notamment dans le Massif Central et la pointe bretonne. Et la tendance s'est ensuite confirmée et même amplifiée. Depuis 1985, la forêt s'est étendue chaque année de plus de 80 000ha, soit huit fois la superficie de la ville de Paris. Au total en une trentaine d'année, la forêt a ainsi gagné en superficie l'équivalent de la région Bretagne (2,8 millions d'hectares).

Plusieurs facteurs expliquent cette expansion depuis le XXe siècle : l'exode rurale et la révolution agricole d'après guerre mais aussi diverses mesures de boisement ou de reboisement notamment en montagne. Mais l'espace forestier reste un espace fragile, la récurrence des sécheresses entrainant des incendies ainsi que la pullulation de pathogènes et de ravageurs consécutives au contexte climatique. Le châtaignier, le frêne et l'épicéa commun sont particulièrement affectés.

En Charente
Entre 1987 et 2012 la forêt charentaise est passée de 111 000ha à 125 000 ha, correspondant à l'évolution nationale et à la gestion des terres agricoles.

Sur le Grand Angoulême
L'accroissement forestier comptabilisé entre 1990 et 2018 sur le territoire du Grand Angoulême s'élève à 1046ha. Cet accroissement est dû majoritairement au boisement spontané pour 88% et une plus petite partie de boisement de terres agricoles de 12%. La déprise agricole importante sur le territoire a permis d'augmenter la surface forestière de 5% sur les trente dernières années.

A Torsac
Sur Torsac l'accroissement du boisement a été de 22,34ha de 1990 à 2018. Ce boisement a été d'ordre spontané.

Le défrichement

Sur l'agglomération
Le défrichement entre 1990 et 2018 sur le Grand Angoulême s'élève à 638,54ha ayant porté majoritairement sur des bois et bosquets. Ce défrichement s'est effectué afin de permettre l'urbanisation, la construction d'infrastructures de transport ainsi que l'aménagement de parcelles agricoles.

Sur Torsac
Lors de la période citée, le défrichement sur Torsac correspond à 4,66ha de zone boisée et à 0,62ha ou 0,88km de haies.
Le ratio entre accroissement 80% et défrichement 20% sur la période montre une augmentation significative de la surface boisée.

Sources documentaires :
site IGN inventaire des bois et forêts
CETEF Scot de l'Angoumois étude forestière du Grand Angoulême

Etat civil

ETAT CIVIL Année 2022

LES NAISSANCES

BOBES Alina née le 04/06/2022

BOBES Rachel née le 04/06/2022

LANDAIS Simon né le 29/09/2022

Nous leur souhaitons la bienvenue

LES MARIAGES

ROULEAU Stéphane et BIDENNE Frédérique le 17/02/2022

RICHARD Paul-Georges et VERDU DE BEJAR Ana le 07/03/2022

BOBES Ludovic et BUPTO Orlane le 12/03/2022

HUSSAIN Mudasar et TARDY Marie le 21/05/2022

NOGUES Benoît et VENTURA Audrey le 11/06/2022

MERCIER Florent et DJELLATA Angélique le 27/08/2022

ROVIRA Sylvain et MACOUILLARD Hélène le 27/08/2022

Nous leur adressons toutes nos félicitations

LES DECES

BREUILLET Anne-Claire 58 ans décédée le 09/01/2022

DUPE Vincent 80 ans décédé le 02/09/2022

PERRIGAULT Claude 66 ans décédé le 18/11/2022

Sincères condoléances aux familles

Retours sur Les Soirs Bleus

Le 2 juillet 2022

Ce fût un franc succès, la disposition des lieux s'y est prêtée!
250 à 300 spectateurs sont venus profiter aussi bien de l'exposition, découverte des «Églises romanes d'Angoumois dessinées par l'architecte Paul Abadie fils» à l'intérieur de L'Église Saint-Aignan que du marché gourmand avec les ambulants installés sur la place devant la Mairie et L'Église .
Les visiteurs ont également arpenté, avec bonheur, le Bourg,
Sans oublier les deux superbes spectacles à l'arrière de l'église, le duo Tom Woods, qui a puisé son inspiration dans les profondeurs du blues et de la folk anglaise, suivi par la prestation des Clow(n)ds qui a su allier la légèreté du clown, le rire, l'émotion et des thématiques telles que la dictature de l'image et des écrans ! Et qui a su rallier un public chaleureux !
Immenses remerciements au GrandAngoulême, aux artistes, aux bénévoles, sans lesquels rien n'aurait été possible!

Bref, tous espèrent retrouver les Soirs Bleus en 2023 !

TORSAC CLUB PONGISTE

Information et Nouvelles du club

Après deux années de camping sans salle (covid), une saison chez nos voisins et amis de FOUQUEBRUNE, le club de tennis de table va regagner la salle communale.
A noter cependant quelques changements notamment pour les horaires :

- Entrainement le mardi soir à partir de 20h15 pour tous les joueurs disponibles.
- L'école de ping se fera en association avec le club de PUYMOYEN tous les mercredis de 18h à 19h 45.
- Entrainement les jeudis à partir de 20h 15 à la salle communale.

Pour les rencontres de championnat départemental, les rencontres se feront comme d'habitude le vendredi à partir de 20h30.

Informations- Renseignements

Le T C P reste à la disposition des volontaires désirant pratiquer avec passion la petite balle

Si vous désirez des renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

Mr Jean-Luc SAUVAGE (Président)
☎ 05.45.66.30.58 — 07.82.71.24.72

Mr Francis GUILBAUD (Trésorier)
☎ 05.45.67.80.04 — 06.83.77.10.21

Mr Gilles NAUZIN (Secrétaire)
☎ 05.45.24.09.06 — 06.77.98.14.72

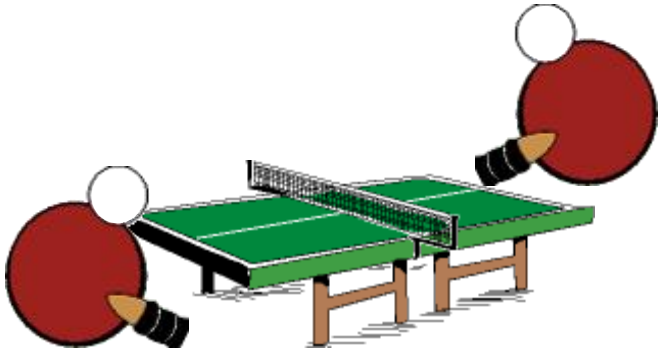

COIN LECTURE TORSAC

Création 30 Avril 2002

L'association est animée par des bénévoles: Présidente + adjoint – Trésorière Secrétaire + adjoint – membres actifs.
Elle compte 35 adhérents + scolaires

Permanences – ouverture au public

- Samedi de 10h à 12h
Nous vous invitons à venir découvrir un choix divers : Romans-Policiers-Témoignages-Biographies-Documentaires-Bandes dessinées
ainsi que des livres Grands Caractères.
Le Service Départemental de la Lecture en réseau avec la Médiathèque « La Caravelle » de Villebois Lavalette vient compléter nos rayons par le prêt de livres – CD – DVD.
Chaque année l'association investit dans une quarantaine de livres enfants et adultes y compris les prix littéraires.

Prêt à nos adhérents : deux à trois livres (CD- DVD) par mois.
Cotisations annuelles : 8 € adulte / 4€ enfant
(les cotisations se font en début d'année)

Activités :
Période scolaire, deux fois par mois, le mardi : de 15h à 16h30
Accueil des élèves en deux groupes CE1-CE2 et CM1-CM2 accompagnés par les enseignants
(49 élèves en 2022)
Prêt de livres aux enfants (1 par élève) et aux enseignants en début d'année ou en cours d'année selon le programme scolaire.
Lecture d'un conte à chaque groupe par deux bénévoles de l'association

Manifestations (moment de convivialité, de partage et d'échanges)

- Journée portes ouvertes présentation des nouvelles acquisitions

- Accueil d'un auteur : Le « Coin Lecture » accueillera Monsieur Bernard Mandon, le dimanche 19 mars 2023 à 15 h dans la salle des fêtes communale. Ecrivain charentais, il partage son temps entre son Angoumois natal et les Pyrénées. Il est l'auteur de cinq livres de 2008 à 2021.

- Participation au « Prix des lecteurs » Tude Dronne Lavalette suivie d'une
soirée débat.

- Rencontre avec le lauréat à la médiathèque de Villebois pour la remise du prix .

ASSOCIATION LA DANZA

Sur Torsac depuis le 8 septembre 2022

Tous les jeudis à 19h15/20h15 et à 20h30/21h30

Cours de danses latines derrière la salle des fêtes de Torsac (dans le préfabriqué)

Niveau débutant

Danses accessibles à tous et à toutes, seul(e), en couple et/ou entre ami(e)s

Venez découvrir la bachata, la salsa, le merengue,… dans la joie et la bonne humeur.

1 cours/semaine: 150€ à l année
Adhésion: 20€

Renseignements :
Présidente : Hamelin Hélène 06 67 61 19 90
Professeur : Ophélie 07 60 45 28 66
E-mail: ladanza@orange.fr

CHANTER AVEC LES MULTICOLORES

Les Multicolores, la chorale de Torsac a la chance d'être accompagnée au piano numérique par Damien Barbier, et dirigée par Robert Lecocq, Chef de choeur, Président de la Compagnie Arc-en-ciel, un coach de talent !

Les répétitions ont lieu dans la Salle Polyvalente de Torsac, le mercredi à 20h. Il s'agit avant tout d'une chorale plaisir, plaisir de se retrouver, plaisir de chanter. Elle intervient régulièrement dans les animations de la commune, sans s'enfermer dans un style, Multicolores obligent !

Son répertoire est multiple : Un choix de chansons de variétés éclectique, d' « Halleluyah, » *Léonard Cohen,* à « Couleur Café » *Serge Gainsbourg*, en passant par « La Tendresse *de Bourvi*l », pour « faire rire les oiseaux » de *la Compagnie Créole.*

Ses choristes sont multi profils : des actifs, des retraités, de Torsac et des communes aux alentours, unis pour chanter en chœur, même si un plus grand nombre de voix d'hommes seraient les bienvenues.

Envie de rejoindre la chorale ?

Vous avez raison, le chant nous permet d'évacuer des tensions, de l'anxiété et du stress. La respiration abdominale que l'on apprend en chantant favorise l'oxygénation de l'organisme, et participe à la détente. Chanter est bénéfique pour la santé.

Vous hésitez ?

Venez nous rendre visite un mercredi soir, vous jugerez par vous-même, et comme chez Mac'Do, « V*enez comme vous êtes »*

Les Multicolores vous accueilleront avec plaisir.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Francine Olejniczack,

Présidente de la chorale au 06 29 60 13 40.

En 2023, Les Multicolores se produiront :

- **le 03 juin 2023 en l'église de Gurat**
- **le 10 juin 2023 en l'église de Torsac,**

mais dès à présent, la chorale vous souhaite une bonne et heureuse année !

Musicalement,

LE CLUB DES AMIS DE TORSAC

remplace le club des ainés

Le club a ouvert ses portes en début d'année.

Au programme, jeux de société dont bien sûr la belote voir, la belote à six (surprenant mais, très intéressant).

Une petite pause dans l'après-midi avec un café et un petit gâteau n'est pas pour déplaire aux participants.

En juin nous avons profité du beau temps pour aller au restaurant à Feuillade.

S'en est suivie une petite balade à pied le long du Bandiat.

Il nous reste à prévoir un repas pour la nouvelle année et surement d'autres sorties dès que possible.

Il est certains que d'autres idées de sortie ne tarderont pas à arriver.

Le club des amis de Torsac fonctionne le mercredi après-midi une semaine sur deux.

CLUB DES AMIS		2023		TORSAC	
N° SEMAINE	DATE	N° SEMAINE	DATE	N° SEMAINE	DATE
1	4-janv.	11	15-mars	21	24-mai
3	18-janv.	13	29-mars	23	7-juin
5	1-févr.	15	12-avr.	25	21-juin
7	15-févr.	17	26-avr.	27	5-juil.
9	1-mars	19	10-mai	29	19-juil.

Pour le moment, nous nous réunissons dans la salle polyvalente à partir de 14h.

La cotisation annuelle est à 10€ et une participation d' 1 € est demandée par après-midi pour le gâteau et le café.

N'hésitez pas à venir nous voir, ne serait-ce que pour vous faire une idée dans un premier temps.

CHALLENGE DENIS MAUVIN
DES BERGERS FRANÇAIS ET BOUVIERS DES FLANDRES
OBEISSANCE
CENTRE CANIN DE TORSAC (16)
JUGE: M.DEZEURE SÉBASTIEN
CSAU
BREVET
CLASSES I - II - III
11 ET 12 MARS 2023
Trophée
BERNARD ROHMER
BUVETTE
ET
RESTAURATION
SUR PLACE
Betty Lauwers
philouska
Pour tout renseignement: Ludovic TROUBADIS au 06 27 18 29 74
ADRESSE: STADE DE FOOT DE TORSAC 16410
CENTRE CANIN DE TORSAC
ROYAL CANIN
Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr
CENTRALE CANINE
Nous ne pas jeter sur la voie publique

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Cette année nouvelle scolaire commence avec 108 élèves inscrits sur le RPI Fouquebrune-Torsac. 61 élèves ont fait leur rentrée à Fouquebrune, répartis de la PS jusqu'au CE1 et 47 élèves à Torsac, répartis du CE2 au CM2. L'équipe enseignante de Torsac reste inchangée : Mme Weil enseigne aux élèves de CE2-CM1 et M. Kokkelink-Leprieur aux élèves de CM1-CM2.

Nous avons une pensée particulière pour Ginette Faustin qui a pris sa retraite le 1er octobre dernier. Après plusieurs décennies au service de l'école, elle laissera inéluctablement un souvenir à plusieurs centaines d'anciens et actuels écoliers qui l'ont croisée.

L'équipe périscolaire reste inchangée pour le reste : Emeline Bayard assure la garderie, le service de cantine, ainsi que le ménage des locaux. Sabrina Clercy assure la confection des repas, la surveillance de la récréation du midi, et également le ménage des locaux.

CLASSE DECOUVERTE A SAINT-LARY

Cette année les deux classes de l'école s'en iront en classe découverte à Saint-Lary pour 7 jours, au mois de mai 2023. L'équipe enseignante remercie les municipalités de Torsac et de Fouquebrune pour leur généreuse contribution (6 440 €). Grâce aux Soirs Bleus, organisés le 2 juillet dernier, les profits de la soirée récoltés par la buvette et la vente de frites ont été reversés à l'école. Nous remercions également le comité des fêtes de Torsac (422,5 €) et l'Amicale des Parents d'Elèves (2 000 €) pour leur vif soutien. Enfin, nous remercions les quelques donateurs privés qui ont manifesté leur appui dans la réalisation de ce projet.

EN PREPARATION DE LA CLASSE DECOUVERTE

- Jean-Christophe Hortolan a fait découvrir les feuilles des arbres aux élèves en septembre, sur l'ancien stade de Torsac.

- Animation avec la fédération de pêche en septembre : découverte du milieu aquatique à Gardes-le-Pontaroux.

- Animations avec Ricochet sur la découverte de l'eau et des milieux aquatiques, actions financées par le GrandAngoulême dans le cadre du PEAC.
- Animation avec la fédération de chasse en décembre : découverte de la faune des forêts.

- Animations avec Charente Nature, en vue de la plantation d'une haie sur Torsac réalisée par les élèves.

REPAS DE NOEL

Le repas de Noël de l'école s'est déroulé le vendredi 16 décembre. Les élèves ont soigneusement confectionné pour l'occasion des gâteaux apéritifs. Sabrina a préparé le repas avec l'aide de Marie-Line Tardy : bouchées à la Reine, purées de carottes et de pommes de terre, gratin de courgette avec de la dinde aux châtaignes. Le repas s'est terminé par une bûche au chocolat faite maison.

MARCHE DE NOEL

Le RPI Fouquebrune-Torsac a organisé son marché de Noël le vendredi 16 décembre à la salle des fêtes de Fouquebrune, après deux ans d'absence. Il a eu, comme espéré, un vif succès. L'Amicale des Parents d'Elèves a offert un vin chaud ou un chocolat chaud.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

- **SAMEDI 28 JANVIER** : LOTO de l'Amicale des Parents d'Elèves

- **MERCREDI 26 AVRIL** : Marché de printemps à Torsac, vente de plants de légumes et de fleurs, organisé par les enseignants du RPI.

Tout ce que vous devez savoir sur la carte d'identité nouveau format :

Depuis le 02 Août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte d'identité ou souhaitant faire renouveler sa carte d'identité arrivée à expiration, bénéficie de la nouvelle carte.

Le règlement européen adopté le 20 juin 2019, oblige les États membres à mettre en circulation des nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions du règlement au plus tard le 2 août 2021. Il prévoit que le renouvellement puisse se faire en 10 ans.
La durée choisie par la France est de 10 ans, que le titulaire de la carte d'identité soit un majeur ou un mineur.
Le fonctionnement d'une demande de nouvelle carte d'identité reste inchangé. Comme pour une demande de passeport, vous devez vous rendre dans une mairie habilitée pour déposer votre demande.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, réaliser auparavant une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS pour renseigner vos informations à tête reposée et gagner du temps lors de votre passage en mairie (la Mairie de Torsac n'étant pas équipée pour ce faire, vous pouvez vous adresser à celles de Mouthiers ou de Soyaux, par exemple).
Vous devrez ensuite vous rendre en mairie pour finaliser le dépôt de votre demande et procéder au recueil de vos empreintes. La plupart des mairies exigent une prise de rendez-vous. A compter du dépôt de votre demande, le délai de délivrance est variable et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne (actuellement ce délai est bien plus important, à savoir 6 à 7 semaines en pratique).

Le dépôt d'une demande de nouvelle carte nationale d'identité reste un service public gratuit tout comme le renouvellement de votre carte à condition d'être en mesure de présenter l'ancienne en mairie.
En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte, vol) en vue de son renouvellement, vous serez soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25 €

La puce (hautement sécurisée qui contient les mentions apposées sur la carte ainsi que la photographie du titulaire et deux de ses empreintes digitales contenue dans ce titre) permet un passage aux frontières facilité au sein de l'Union Européenne (notamment dans le cadre du système « parafe »).

Cela permet d'améliorer la lutte contre l'usurpation d'identité et la fraude documentaire, en vérifiant la cohérence des données figurant sur le titre et celles figurant sur la puce.
En revanche, le composant électronique ne permettra aucune géolocalisation de la carte d'identité et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État.

Et sur l'évolution de la carte familles nombreuses :

La carte familles nombreuses est destinée aux familles ayant au minimum 3 enfants. Elle permet d'obtenir des réductions sur les voyages en train et certains avantages auprès de partenaires. La carte est renouvelable sous certaines conditions.
À partir du 2 janvier 2023, la carte familles nombreuses se dématérialise avec la mise en place d'un portail en ligne. Vous pourrez donc commander votre carte directement sur le site.
Par ailleurs, c'est l'Imprimerie nationale qui gérera cette carte et non plus la SNCF.
L'actuel service de demande de cartes de la SNCF est fermé depuis le 5 décembre 2022 pour assurer le changement d'opérateur.
Les cartes qui arrivent à expiration au mois de décembre 2022 resteront valides jusqu'au mois de janvier 2023 inclus.
Enfin, les frais de dossier s'élèveront désormais à 18 € quel que soit le nombre de cartes commandées (contre 19 € actuellement).
C'est ce qu'indique le ministère en charge du dispositif.

Recensement

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre **16ème anniversaire**.
La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr
09 70 84 51 51
(numéro d'appel non surtaxé)
CSNJ de Poitiers
Quartier Aboville
BP 90647
86023 POITIERS Cedex

Comment se faire recenser pour le service national ?
Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO », (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054).
Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.
Le recensement et la JDC pour les Français, âgés de 16 à 25 ans, résidant à l'étranger
Le recensement à l'étranger est organisé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
Les Français qui sont établis avec leur famille à l'étranger, quel que soit leur lieu de naissance, sont soumis aux mêmes obligations que ceux vivant sur le territoire national. Ils doivent se rendre au consulat français le plus proche de chez eux.
Les Français âgés de moins de 25 ans, résidant à l'étranger, participent à la JDC organisée par le chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité, qui aura au préalable procédé à leur recensement.
Les sessions JDC à l'étranger sont aménagées en fonction des contraintes du pays de résidence.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement (Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO »).
En règle générale, la journée dure 8h30.

Cependant et compte tenu des contraintes sanitaires liées au COVID-19, celle-ci peut être réduite à une durée de 3h30. L'horaire est mentionné sur votre ordre de convocation.
La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

En fin de journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

L'aide à domicile est au cœur de la solidarité nationale

Plus que jamais indispensables en ces temps de crise sanitaire, les aides à domicile sont toujours mobilisées auprès de personnes âgées et vulnérables.
Elles ont été en première ligne et elles seront encore cette fois-ci le premier rempart contre l'isolement.
Sans elles, le maintien à domicile serait difficile et délicat.
Nous avons mis en place des protocoles de protection et une capacité organisationnelle : cellule de crise quotidienne, équipe mobilisée sans compter ni les heures de présence, ni le surcoût.

Ainsi, chaque aide à domicile a à sa disposition un équipement spécifique qui leur permet à la fois de les protéger mais également de vous protéger.

Non seulement, les salariées de l'ADMR assurent les missions relatives à leur activité professionnelle, mais elles ont eu comme mission de rassurer sur les risques encourus, pallier et veiller au manque de l'absence de leur proches pendant le confinement. Ce qui permet de souligner la dimension psychologique du métier d'aide à domicile qui est très largement sous-estimé.

En outre, l'ADMR Villebois et 3 forêts travaillent en partenariat étroit et opérationnel avec les professionnels impliqués dans le maintien à domicile : infirmiers, gérontologues, kinésithérapeutes etc..

Si l'on devait parler de ce métier, c'est qu'il est, à la fois méconnu et dévalorisé. Ce retard de reconnaissance doit prendre fin.

C'est pourquoi l'ADMR de Villebois et 3 forêts souhaite transmettre deux messages :
À destination de nos clients :
« Tout est mis en place pour que les conditions sanitaires vous soient favorables et que vous n'ayez rien à craindre de la venue de nos aides à domicile »

À destination des aides à domicile :
« Tout est mis en place pour que votre travail soit assuré dans les meilleures conditions sanitaires »

Enfin, l'ADMR Villebois et 3 forêts continue de recruter des Aides à domicile.

Ce métier, dont la valeur est grande et majeure pour nos Anciens et nos vulnérables, demande des forces vives.

Pour toute personne intéressée, il est possible d'appeler au 05 45 37 00 50 à la Fédération de la Charente pour poser candidature.

Céline Desbordes, Présidente

ADMR
la référence du service à la personne

Marché de TORSAC

Notre marché vient de fêter ses 2 ans d'existence et il est à déplorer le manque d'intérêt pour cette manifestation.

Il faut se rendre à l'évidence : **ce service à la population** instauré pendant la période « COVID » a été une aubaine pour nous apporter une alimentation saine et de proximité par nos producteurs locaux.

Des animations ont été des moments privilégiés pour nous réunir et accompagner ce soutien aux producteurs.
Une navette gratuite a été mise à disposition pour les personnes peu mobiles et le transport des courses (merci à tous les organisateurs).

Nous avons eu jusqu'à 14 étals de produits divers et variés : une façon d'éviter les bains de foule dans les marchés de grande distribution et d'apprécier la qualité des produits proposés.

Malgré tous les efforts réalisés, notre marché aujourd'hui est de plus en plus désert et les commerçants épuisés d'attendre la clientèle se sont dirigés vers d'autres lieux plus « rentables ».

Où sont donc passés les habitants de TORSAC ?

Torsac
Marché de producteurs

Néanmoins, nous avons bon espoir de retrouver ce dynamisme d'antan et les producteurs proposent de continuer ce marché le 1er mercredi de chaque mois.

Rencontre citoyenne territoriale : l'eau et ses usages au cœur des échanges

Le mardi 11 octobre 2022, plus de 70 citoyens, élus, acteurs du territoire, se sont réunis à Vindelle pour échanger et partager sur le thème de « L'eau et ses usages ». Sécheresse ou abondance, biodiversité, utilisation, accès, recyclage de l'eau, autant de sujets qui nous concernent, et sur lesquels les citoyens ont pu s'exprimer. Six ateliers d'échanges ont été animés par des membres du Conseil de développement autour de ces thématiques. On notait aussi la présence d'élus locaux et de personnels de services techniques ou administratifs. Les participants ont proposé, échangé, débattu, écouté avec l'envie de transmettre leur vision du sujet, leurs interrogations et dégager une pensée en commun. Une première question a été posée à tous les participants : « quelles sont vos interrogations par rapport à l'eau ? ».

Qualité de l'eau, accès à l'eau potable, équité, tarification, contrôle, gestion des ressources, service public sont les sujets principaux évoqués en réponse à cette question.
Il en ressort une forte attente de la part des citoyens qui souhaitent être accompagnés pour améliorer leurs usages de l'eau (information, communication et aides financières) et mieux connaître la réglementation. Tous volontaires et prêts au changement, les citoyens ont émis de nombreuses idées qui seront communiquées aux élus.

« Comment réutiliser et économiser l'eau ? »

« Il faut protéger l'eau potable et son accès. »
« Comment garder l'eau comme bien public ? »

« Informer sur les bonnes pratiques en mettant en place un accompagnement spécifique
des habitants. »

« Il faut encourager et accompagner la réutilisation des eaux pluviales individuellement et collectivement. »

Les participants ont échangé lors des ateliers thématiques sur « L'eau et ses usages ».

A propos du Conseil de développement

Le Conseil de Développement de GrandAngoulême est composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale (habitants, acteurs économiques ou sociaux, représentants non élus des 38 communes de l'agglomération). C'est un espace indépendant et neutre de dialogue entre les citoyens, la société civile et les élus locaux. Son rôle est de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt général et de construire des contributions et des avis citoyens en direction des élus. Aujourd'hui, environ 90 membres participent aux travaux du Conseil de développement.

En 2021, le Conseil de Développement a été saisi à deux reprises par GrandAngoulême et a rendu deux avis : 2030 : un engagement citoyen pour un projet de territoire actualisation du schéma cyclable d'agglomération : « Il est temps de changer de braquet ! » Des travaux sont en cours sur des approches transversales : « Après crises ? », « Transitions écologiques », « Alimentation – Agriculture » et se poursuivront avec la rencontre des élus, des habitants et des acteurs du territoire. Les avis et contributions rendus sont consultables sur notre site internet. En 2022, GrandAngoulême a saisi le Conseil de développement sur le « Schéma des mobilités » et la démarche Cartéclima. Tous les travaux seront présentés aux élus du territoire.

Si vous souhaitez rejoindre le conseil de développement et contribuer à la participation citoyenne, n'hésitez pas à nous contacter au 05 45 93 08 28
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr

Site internet : www.codevgrandangouleme.fr

Conseil de Développement de GrandAngoulême

Nos engagements
et nos valeurs
la qualité culinaire
nos cuisiniers travaillent avec des producteurs locaux pour offrir à nos clients des produits de qualité et de saison.
Des salariés volontaires de notre association testent les repas que nous vous livrons pour apporter des propositions d'amélioration à notre fournisseur de repas.
un accompagnement personnalisé au quotidien
nos livreurs sont des acteurs essentiels au maintien social.
Ils apportent attention, bienveillance et écoute à nos clients.
un soutien social
Présence Verte Charente est en lien avec d'autres structures sociales départementales.
Nous restons vigilants sur les conditions de vie de nos clients.
L'association est agréée par l'Etat pour les services rendus aux personnes physiques à leur domicile.
N° d'agrément : SAP/399485226
Nos services sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, que vos besoins soient temporaires ou réguliers.
Nos équipes sont disponibles pour répondre à vos questions.
Contactez-nous au :
05 45 97 81 30
www.presencevertecharente.fr
presenceverte16@msa-services.fr
Ensemble, améliorons votre quotidien !
LIVRAISON de REPAS à DOMICILE
Jardinage / Bricolage
Devis gratuit
05 45 97 81 30
msa SERVICES
Groupama
Toujours là pour moi.
PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
www.presencevertecharente.fr
PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE
Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !
Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.
Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...
Au menu, tous les jours :
1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
Des repas adaptés aux régimes
Un choix à la carte comme au restaurant (choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
Une gamme «gastronomique» :
menu gourmet,
menu bien-être & saveurs,
menu végétarien.
50 % de réduction fiscale ou de crédit d'impôt sur la livraison
« Cuisine équilibrée et savoureuse, avec des menus élaborés par une diététicienne. »
DÉCOUVREZ nos offres
« pain & pâtisserie »
du pain frais à la maison
plusieurs fois dans la semaine
Faites-vous plaisir !
PENSEZ À COMMANDER AU PLUS TARD 48H AVANT
la date de livraison souhaitée
Une envie de sucré ?
en partenariat avec des boulangeries locales.
JARDINAGE
tonte
débroussaillage
désherbage
taille de haies & d'arbustes
arrosage
plantations...
d'un crédit bénéficiez d'impôt
Nous intervenons avec notre propre matériel sur tout le département de la Charente
DEVIS GRATUIT
Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles
BRICOLAGE
ponçage,
peinture de volets,
changement de robinet et de joints sanitaires,
installation et fixation de petits équipements de rangement,
peintures intérieures & extérieures...

Nos retraités créatifs

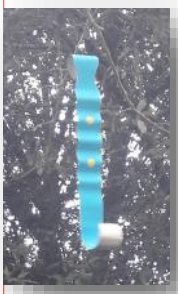

Jean-Pierre LEGRAND, retraité, crée des objets en métal réfléchissant.
Après avoir fabriqué des épouvantails pour éloigner les oiseaux des productions de céréales, des petits éléments réfléchissants pour palier le manque de réseau téléphonique et positionner un randonneur en difficulté, il nous présente aujourd'hui des modèles pour protéger nos arbres fruitiers des attaques nocives de volatiles.
Vous pouvez découvrir ses créations « TORSADES de TORSAC » dans les tilleuls sur la place de la mairie.

Antoine BUTON, retraité, nous invite à visiter sa crèche grandeur nature qu'il a disposée dans l'Eglise Saint Aignan.

Ancien habitant de TORSAC, il a choisi de laisser sa création dans notre église et vient l'installer tous les ans dès le début décembre.
Il a réalisé les sujets de cette crèche en plâtre et Martine VERNISSE de l'atelier Artémis (restauration, reproduction, création de sculpture) l'a aidé pour rendre expressifs les visages des personnages et les têtes des animaux .

Pierre BARBECOT, retraité, arpente les bois de Torsac pour récolter du bois, des végétaux qu'il travaille avant de les utiliser pour fabriquer des paniers. (voir site historique de Torsac).

Merci à ces retraités de nous faire découvrir leurs créations.

PLANS DE GESTION – 7 BASSINS VERSANTS – ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉSENTATION

Le SyBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois) a été créé le 16 décembre 2016 à la suite de la fusion des 6 structures gérant les milieux aquatiques. Ce regroupement a été initié afin de préparer la mise en application des lois MAPTAM, NOTRe (GEMAPI) et Biodiversité en application depuis le 1er janvier 2018.

En lien avec la réforme de l'organisation territoriale de la compétence « GEstion Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations - GEMAPI », la gouvernance du syndicat a évolué début 2018 avec la prise de compétence obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La compétence GEMAPI permet au SyBRA d'intervenir sur plusieurs domaines de compétences (*Code de l'environnement, art. L. 211-7, I, 1°, 2°, 5° et 8° et I bis*) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

OBJECTIFS

L'objectif du SyBRA est d'assurer une gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique (cours d'eau) et de disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Afin de mettre en oeuvre son programme d'actions sur le domaine privé et d'engager des financements publics, la collectivité doit préalablement réaliser une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ainsi qu'une déclaration dite « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » afin de montrer que les travaux à engager par le SyBRA sont d'intérêt général.

PROGRAMME D'ACTIONS ET AVANCEMENT DES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES

Le SyBRA souhaite réaliser de nouveaux programmes pluriannuels de travaux sur 7 bassins versants (BV).

- La Boëme et l'Anguienne (2 BV) avec une enquête publique.
- La Nouère, la Touvre, l'Échelle, les Eaux Claires et le Claix (5 BV) avec une enquête publique.

Les enjeux des ces territoires ont été définis et chaque enjeu a ses objectifs opérationnels menant à des actions.

Par exemple, pour l'enjeu qualité de l'eau, l'une des actions proposées est l'aménagement de zone d'abreuvement (en bord de rivière, pour les troupeaux) ce qui permet de limiter les matières en suspension (le bord de rivière ne s'effondre plus sous le poids des animaux) et donc d'améliorer la qualité de l'eau.

8 enjeux principaux ont été déterminés :

- Hydromorphologie (substrat, écoulement, anthropisation et incision)
- Habitats rivulaires et berges (ripisylve, piétinement, espèces invasives)
- Continuité écologique (cloisonnement, sédimentation)
- Habitats naturels et lit majeur (zones humides, biodiversité)
- Infrastructures (bâtis, chemins, ouvrages)
- Gestion quantitative (inondations, embâcles, assec, plans d'eau)
- Gestion qualitative (rejets, ruissellement, autoépuration)
- Communication (valorisation, sensibilisation)

Aménagement d'une zone d'abreuvement :
Enjeu qualité

Diversification du lit majeur **:**
Enjeu Hydromorphologique

2018-La Nouère avant travaux

2019-La Nouère 10 mois après les travaux

Afin d'instruire les deux DIG déposées, **1 commissaire enquêteur a été désigné par la Préfecture de la Charente pour assurer le suivi des deux enquêtes publiques**.

Il assurera le déroulement des enquêtes publiques, recueillera les doléances, confirmera ou non la présence de l'intérêt général et fera son rapport et conclusion.

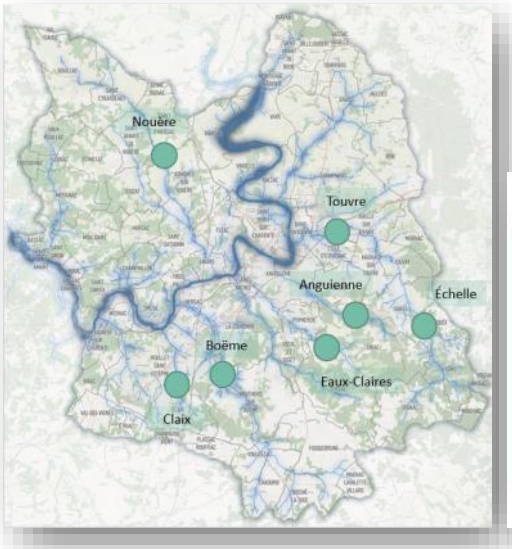

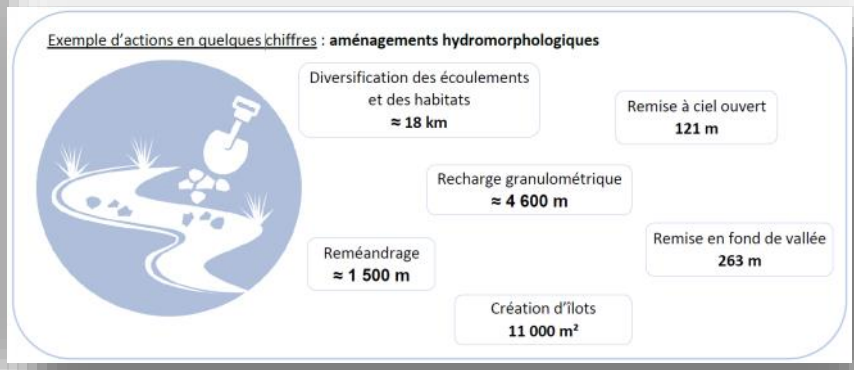

Localisation des bassins versants concernés par les enquêtes publiques et les travaux

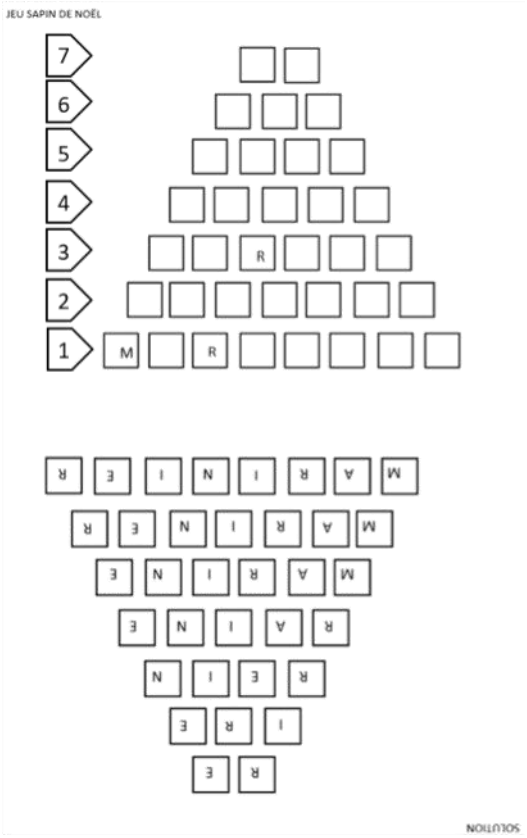

Trois définitions doivent suffire pour monter le sapin de Noël :

1 – Un homme à la mer

3 – Peinture à l'eau

5 – Sert de filtre

Partez du premier mot et remontez jusqu'au sommet en éliminant à chaque étage une lettre du mot précédent.

Mémento services

MAIRIE DE TORSAC
1 Place Jules Richeux
16410 TORSAC
email: mairie@torsac.fr
☎ 05 45 24 54 20
🖷 05 45 24 59 69

Heures d'ouverture:
Lundi - Mercredi - Vendredi
14h00 - 17h30
Mardi - Jeudi
9h00 - 12h00

PERMANENCES DU MAIRE
Sur Rendez-vous

COMMUNAUTÉ d'AGGLO GRANDANGOULÊME
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULÊME Cedex
☎ 05 45 38 60 60

INFOS DE LA COMMUNE
https://torsac.fr

L'AGENCE POSTALE de TORSAC
1 Place Jules Richeux
16410 TORSAC
☎ 05 45 24 53 52
Heures d'ouverture:
Lundi – mercredi - vendredi
14h00 - 17h
Mardi 9h00 - 12h00
Levée à 10h tous les matins

COMITÉ DES FÊTES
Présidente : **Céline DEVIGE**
☎ 06 74 46 45 42

TORSAC GYM TONIC
Présidente : **Florine MAUDET**
☎ 06 28 07 66 87

Chorale LES MULTICOLORES
Présidente : **Francine OLEJNICZAK**
☎ 06 29 60 13 40

LA DANZA
Présidente : **Hamelin Hélène**
☎ 06 67 61 19 90

LE COIN LECTURE
Présidente : **Jany MARTIN**
☎ 05 45 24 09 96

TORSAC CLUB PONGISTE
Président : **Jean-Luc SAUVAGE**
☎ 07 82 71 24 72

APE (Amicale parents d'élèves)
Présidente : **Stéphanie AROSKO**
stephanie.arosko4@gmail.com

LE CLUB DES AMIS de TORSAC
Président : **Eric BREARD**
☎ 06 80 21 99 97

CENTRE CANIN
Président : **Ludovic TROUBADIS**
☎ 05 45 60 30 86 / 06 27 18 29 74

APVP TORSAC
Présidente : **Elisabeth HOWE**
☎ 06 86 50 43 36 / 06 82 64 84 99

Ecole / Garderie ☎ 05 45 24 50 50

Jours de marché : 1er mercredi du mois

Charente Libre : **M. Denis BIOJOUT**
denis_biojout@yahoo.fr
☎ 05 45 24 98 15 / 07 85 38 86 09

Sud-Ouest : **Mme CHASSAIN**
pierre.chassain0684@orange.fr
☎ 05 45 24 51 16

Accueil de Loisirs ALSH (ALVEOLE)
alsh.dirac@grandangouleme.fr
607 route du stade - 16410 DIRAC ☎ 05 45 25 59 18

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
laep.dignac@grandangouleme.fr
4 rue des écoles – 16410 DIGNAC ☎ 05 45 66 29 49

Maison Départementale des Solidarités de Soyaux
4 rue Maurice Ravel
16800 SOYAUX
☎ 05 16 09 51 10
Assistantes sociales :
(sur rendez-vous)

DÉCHÈTERIE DE DIRAC
Le Boisseau, Rte de périgueux
16410 DIRAC
☎ 05 45 25 04 01
Eté : 15 mars-14 octobre :Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 18h
Samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Hiver : 15 octobre-14 mars : du lundi au samedi de 9h à 12 h et de 14 h à 17h30

Conciliateur de justice
Contacter le Tribunal Judiciaire
05 45 37 11 62 ou 05 45 37 11 63

TAXI Torsac
M.PAYNEAU Michael
☎ 06.07.69.64.86
@ : taxitorsac@gmail.com

SEMEA ☎ 05 45 37 37 37

E.D.F ☎ 09 72 67 50 16

POMPIERS.....18

SAMU.....15

GENDARMERIE VILLEBOIS
☎ 05 45 64 90 01
Permanences :
Lundi 8h00 - 12h00
Mercredi 14h00 - 18h00

GENDARMERIE BLANZAC
☎ 05 45 64 00 23